

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER, Mme Marie-Laurence CLAUDEL, M. Rodolphe DRUART

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme DI PERNO

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

24/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	25
Votants	26

DATE D'AFFICHAGE :

24/09/2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPÉ À LA FÊTE DE LA SAINT JEAN 2025

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 25-013 du 08 avril 2025 du Conseil Municipal d'Épône attribuant des subventions aux associations dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2025.

Considérant qu'il est proposé d'accorder des subventions complémentaires d'un montant de 4 620 € aux associations mentionnées ci-dessous, pour leurs participations à la fête de la Saint-Jean 2025.

2025/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 30/09/2025 – Délibération B5 N° 25-048

7.5 Subventions

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2025
MACE	220 €
ASSOCIATION DE SERBIE	220 €
LES PÉTANQUEURS ÉPONNOIS	220 €
EPONE RUGBY CLUB	220 €
ARTS ET CRÉATIONS	220 €
LES PORTUGAIS D'EPONE	220 €
CLUB TEMPS DE VIVRE	220 €
ADSBÉ	220 €
CHŒUR GOSPEL	220 €
AMIS DES ILES	220 €
ASA	220 €
DRAGON BLEU	220 €
EPPT	220 €
AAPEE	220 €
AFEM	220 €
LE GARDON ÉPONNOIS	220 €
JUDO CLUB	220 €
FCPE	220 €
CYCLO CLUB	220 €
AACEE	220 €
BASKETS BLEUES	220 €
TOTAL	4 620 €

Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, Événementiel et Vie associative consultée le lundi 15 septembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la Majorité (26 voix Pour, 1 ne prend pas part au vote)

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI** de l'Association « Baskets Bleues », ne prend pas part au vote,

DECIDE :

1. D'ACCORDER une subvention complémentaire d'un montant de 220 € à chacune des associations désignées ci-dessus ayant participé à la Fête de la Saint-Jean 2025,

2. DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 078-217802172-20250930-DEL25_048-DE



2025/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 30/09/2025 – Délibération B5 N° 25-048

7.5 Subventions

3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles
- Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **17 OCT. 2025**

Et publié/affiché le **17 OCT. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Epône

Béatrice DI PERNO

Secrétaire de séance

